

# Devenir infirmier : accès aux études sur base d'un jury ou d'un complément de formation

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

---

*Que faire si vous n'avez aucun des diplômes exigés pour entamer les études d'infirmier ? Différentes possibilités peuvent être envisagées...*

Attention : depuis la rentrée de septembre 2016, le bachelier est passé à une durée de 4 ans !

Regardez le schéma en fin d'article :

## **1. Vous pouvez présenter un "jury" (examen d'accès) aux études d'infirmier, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;**

plus d'infos sur le [site de l'enseignement en fédération Wallonie-Bruxelles](http://www.enseignement.be/index.php?page=26897) ( <http://www.enseignement.be/index.php?page=26897> )

**(<http://www.enseignement.be/index.php?page=26897>)**

pour préparer ce jury, deux solutions :

- soit des cours préparatoires par correspondance, organisés par l'e-learning de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; cette préparation s'adresse aux personnes qui ont le Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CESDD). Si vous ne l'avez pas vous devrez d'abord suivre les cours de remise à niveau. <https://elearning.cfwb.be/>
- soit une année de cours préparatoires dans une école (l'Institut Dominique Pire), uniquement pour le jury d'accès aux études d'infirmier hospitalier (brevet).

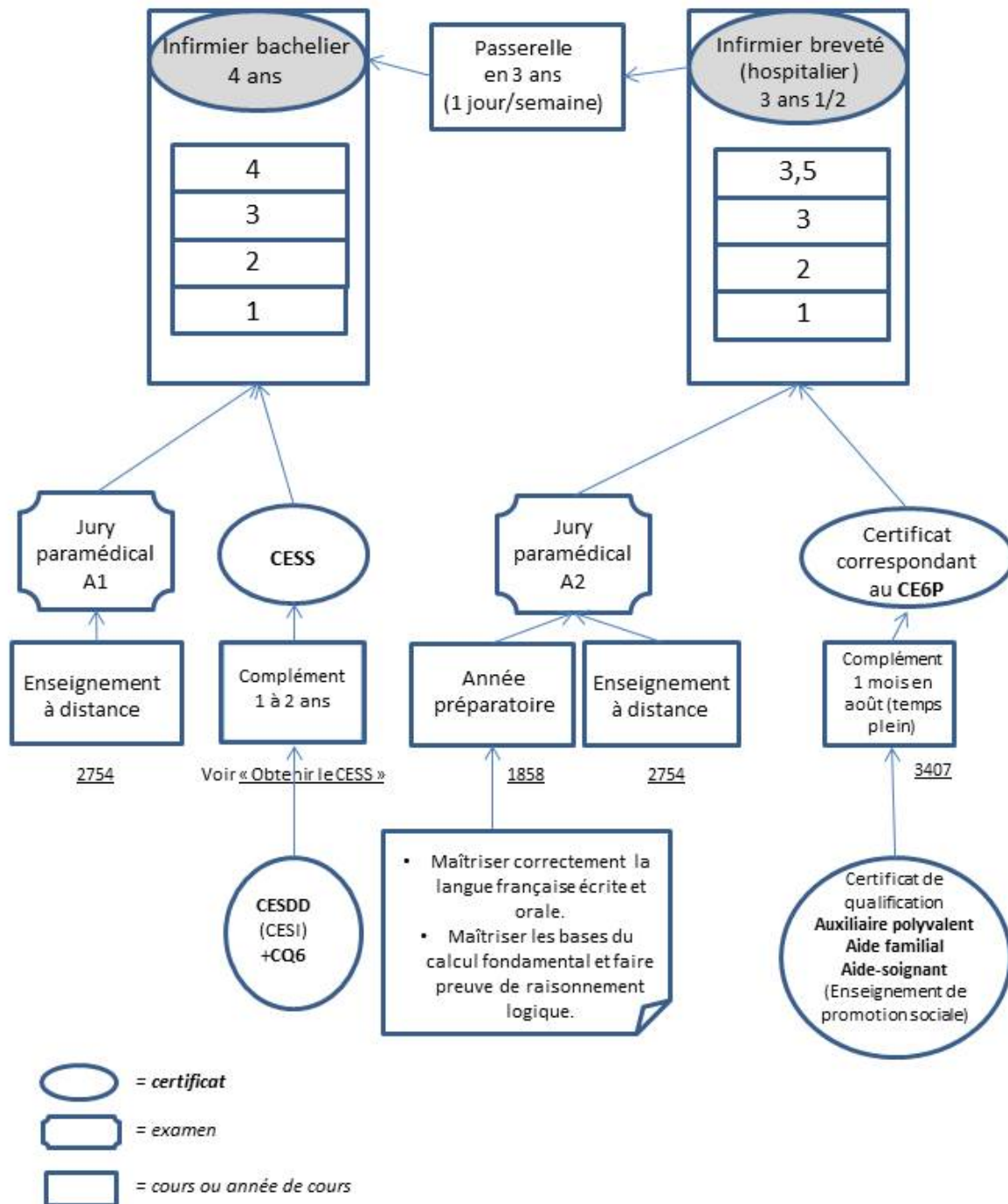
**2. Si vous êtes en possession d'un certificat de qualification d'aide soignant, d'aide familial ou d'auxiliaire polyvalent (obtenu après 1998 et correspondant à celui délivré dans le plein exercice),**

vous aurez un accès plus rapide à l'école d'infirmier breveté après réussite d'un module de formation générale de 160 heures organisé par la Cobeff au mois d'août.

**3. Enfin, informez-vous sur les différents moyens d'obtenir le CESS :**

[Obtenir le CESS : différentes possibilités](http://www.dorifor.be/article/obtenir-le-cess-differentes-possibilites-723.html) (

<http://www.dorifor.be/article/obtenir-le-cess-differentes-possibilites-723.html> )



*Les numéros de référence ou titres permettent de retrouver la fiche détaillée des formations concernées en les encodant dans la barre de recherche*

## Les Formations :

---

### **COBEFF - Coordination bruxelloise pour l'emploi, la formation et l'insertion sociale des femmes peu scolarisées**

Rue Philomène 39  
1030 Schaerbeek  
02 250 35 60

#### **Complément CQ6 afin d'accéder au brevet d'infirmier**

[www.dorifor.be/formation/3407](http://www.dorifor.be/formation/3407)

Durée 1 mois Horaire en journée du lundi au vendredi Début chaque mois d'août / 1 fois par an Coût 46,20 eur + 16 eur (frais admin.) - Coût réduit Gratuit. - Que faire  
Téléphoner au 02 250 35 60 dès mi-avril pour participer à une séance d'information, une des étapes obligatoires pour rentrer en formation.

---

### **Fédération Wallonie-Bruxelles - e-learning**

rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles  
02 690 82 82

#### **Cours préparatoire au jury paramédical (autoformation)**

[www.dorifor.be/formation/2754](http://www.dorifor.be/formation/2754)

Début Permanent Coût 25 euros par an - Coût réduit gratuit - Que faire Il est possible de s'inscrire via le site internet Vous pouvez joindre par téléphone le centre de l'e-learning de la Communauté française du lundi au vendredi au 02/690.82.82. Le centre est accessible au public le lundi et le mercredi de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous

---

### **Institut Dominique Pire**

Rue de Lengentier 6-14  
1000 Bruxelles  
02 511 53 22

#### **Préparation au jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles : accès aux études d'infirmier hospitalier (brevet)**

[www.dorifor.be/formation/1858](http://www.dorifor.be/formation/1858)

Durée 1 an Horaire en journée 8h10 à 16h10 temps plein Début 11 septembre Coût 130 euro + 50 euro pour inscription au jury - Coût réduit conditions d'exemption pour les frais d'inscription au jury - Que faire Les inscriptions se prennent sur rendez-vous : à partir du 11 juin 2019 ou de fin août à fin septembre."L'inscription en année préparatoire se déroule en 2 temps : 1er temps : entretien individuel + informations générales. Il s'agit de faire connaissance avec le candidat, de comprendre son projet, de présenter notre section et le jury ainsi que de lister les documents que le candidat devra fournir en vue de son inscription. 2e temps : inscription. Il s'agit d'élaborer un dossier d'inscription. Ce sont les enseignants de l'équipe pédagogique de l'année préparatoire qui procèdent aux inscriptions afin de répondre à toutes questions éventuelles. Les inscriptions se font uniquement sur l'implantation Saint-Thomas." (rue de Lengentier 6-14 - 1000 Bruxelles)

---